



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du
7 mars 2016

Ordre du jour du
7 mars 2016

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LYSTER

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lyster tenue à l'Hôtel de Ville, 2375, rue Bécancour, lundi le 7 mars 2016 à 20 h.

Sont présents : les conseillers Dave Boissonneault, Benoit Jalbert, Christian Marcoux et David Boissonneault, et les conseillères Geneviève Ruel et Lise Bouchard-Lambert, formant quorum sous la présidence de Monsieur Sylvain Labrecque, maire.

Est également présente Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière.

ORDRE DU JOUR Séance ordinaire du 7 mars 2016

- 1 *PRIERE*
- 2 *MOT DE BIENVENUE*
- 3 *LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR*
- 4 *AUTORISATION DU MAIRE D'INVERSER LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR*
- 5 *SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET DES COMITES*
- 6 *ADMINISTRATION GÉNÉRALE*
 - 6.1 Présentation des comptes
 - 6.2 Vente pour taxes
 - 6.3 Désignation cadastrale
 - 6.4 Représentant pour la vente pour taxes
 - 6.5 Vente de garage 2016
 - 6.6 Dépôt des états financiers 2016 et du rapport du vérificateur
 - 6.7 États financiers et réserve du secteur aqueduc et égout
 - 6.8 Formation pour l'adjointe administrative
 - 6.9 Adoption du deuxième projet de règlement 330 modifiant le règlement de zonage 124
 - 6.10 Liste de destruction des archives
 - 6.11 Demande de reconduction de la division du territoire municipal en districts électoraux
 - 6.12 Modification à l'entente d'ingénierie avec la MRC de L'Érable
 - 6.13 Appui au Mémoire de la Commission scolaire des Bois-Francis
- 7 *TRANSPORT*
 - 7.1 Appel d'offres nivelage
 - 7.2 Appel d'offres nettoyage de fossés
 - 7.3 Appel d'offres granulats concassés
 - 7.4 Demande de prix machineries lourdes
 - 7.5 Fin des travaux sur la route Fournier
- 8 *HYGIÈNE DU MILIEU*
 - 8.1 Délégation à la MRC de L'Érable pour l'appel d'offres pour les matières résiduelles
 - 8.2 Autorisation à la MRC de L'Érable pour soumettre une demande au MDDELCC
 - 8.3 Participation à la Journée Normand-Maurice 2016-2017-2018
- 9 *SANTÉ ET BIEN-ÊTRE*
 - 9.1 Approbation des états financiers 2014 de l'OMH de Lyster
- 10 *AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT*
- 11 *LOISIRS ET CULTURE*
 - 11.1 Coûts des services du terrain de jeux pour la saison 2016
 - 11.2 Offre de services en ingénierie
 - 11.3 Appel d'offres pour la tonte de gazon
- 12 *CORRESPONDANCE*
- 13 *PERIODE DE QUESTIONS*
- 14 *VARIA*
 - 14.1 Activités des bénévoles
 - 14.2 Avril mois de la jonquille
 - 14.3 Invitation souper bénéfique ORAPÉ
 - 14.4 Demande d'aide financière de l'Unité Domrémy

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



- 14.5 Demande de partenariat équipe de robotique de la Polyvalente la Samare
- 14.6 Demande de partenariat soirée «Hommage aux bénévoles» CABÉ
- 15 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SEANCE TENANTE**
- 16 **LEVÉE DE LA SEANCE**

Ouverture de la séance

Monsieur le Maire ouvre la séance à l'heure prévue et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé et demande à la directrice générale et secrétaire-trésorière d'en faire la lecture.

044-03-2016
Adoption de l'ordre du jour

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

ADOPTÉE

045-03-2016
Inversion de l'ordre du jour

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE l'ordre du jour soit inversé au besoin par le maire.

ADOPTÉE

046-03-2016
Présentation des comptes

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes :

Chèques numéros 13267 à 13319	522 901.78 \$
Autres paiements effectuées par la directrice générale	42 243.63 \$
Grand total des paiements	565 145.41 \$

ADOPTÉE

047-03-2016
Vente pour taxes

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

Que le conseil municipal ordonne à la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à l'article 1023 du Code municipal (L.R.Q. chapitre C-27.1), de transmettre avant le 8 mars 2016, au bureau de la Municipalité régionale de comté de L'Érable, l'état ci-après des immeubles qui devront être vendus pour le non-paiement des taxes municipales et/ou scolaires :

NOMS	MATRICULES	TAXES MUNICIPALES	TAXES SCOLAIRES	FRAIS DIVERS	TOTAL
2735-5536 QUÉBEC INC.	1942-82-5030	3 944.38 \$	1 130.44 \$	442.29 \$	5 517.11 \$
MIKAEL AUGER	2137-23-6665	1 246.19 \$	332.85 \$	136.70 \$	1 715.74 \$
MÉLANIE BERGER	1837-84-7054	1 390.54 \$	449.99 \$	148.81 \$	1 989.34 \$
JEANNOT BOISSONNEAULT	2137-24-9879	1 596.53 \$	277.11 \$	276.34 \$	2 149.98 \$
BENOIT BOUCHER	2037-93-3757	1 144.80 \$	2.17 \$	105.13 \$	1 252.10 \$

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



MARC-ANDRÉ COUTU, KARINE JOSEPH	1937-41-1987	1 152.66 \$	0.00 \$	58.06 \$	1 210.72 \$
MICHEL GAUTHIER	1837-62-9947	1 076.65 \$	281.03 \$	125.65 \$	1 483.33 \$
STÉPHANE LACHANCE	1441-90-4767	2 309.67 \$	645.52 \$	509.27 \$	3 464.46 \$
STÉPHANE LACHANCE	1744-72-8080	3 549.28 \$	304.71 \$	638.21 \$	4 492.20 \$
GAÉTAN TALBOT MANON MASSICOTTE	1837-42-5473	1 109.93 \$	466.39 \$	182.71 \$	1 759.03 \$
ÉRIC TANGUAY	2137-04-0103	560.19 \$	124.12 \$	64.45 \$	748.76 \$
GRAND TOTAL		19 080.82 \$	4 014.33 \$	2 686.06 \$	25 782.77 \$

ADOPTÉE

048-03-2016
Désignation
cadastrale

SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Que le conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à contacter le bureau du Notaire Martin Mercier pour obtenir, si besoin, les désignations nécessaires dans les dossiers de vente pour taxes. Ces frais seront ajoutés aux sommes dues pour chaque immeuble à être envoyés en vente pour taxes.

ADOPTÉE

049-03-2016
Représentant
pour la vente
pour taxes

SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal nomme Suzy Côté ou Sylvain Labrecque comme représentant de la municipalité à la vente pour taxes qui se déroulera au bureau de la MRC de l'Érable le 1^{er} juin prochain.

ADOPTÉE

050-03-2016
Vente de garage
2016

SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise la tenue de la «Journée Ventes de garage» dans les rues de la municipalité le samedi le 21 mai 2016.

ADOPTÉE

051-03-2016
Dépôt des états
financiers 2015
et du rapport du
vérificateur

SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE les états financiers 2015 ainsi que le rapport du vérificateur déposés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton soit acceptés.

ADOPTÉE

052-03-2016
État financier et
réserve du
secteur aqueduc
et égout

SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal réserve à même le surplus libre général un montant de 10 882\$, et ce, conformément à l'état des revenus et des charges pour le secteur aqueduc et égouts pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015, lesquels ont été préparés par la directrice générale.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

053-03-2016
Formation pour
l'adjointe
administrative

ADOPTÉE

SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise l'adjointe administrative à participer aux formations offertes par COMBEQ «Savoir composer avec les situations et les clientèles difficiles» qui se tiendra à Lévis le 20 avril prochain et «Le rôle de conciliateur-arbitre» qui se tiendra à Saint-Georges le 20 octobre prochain. Les frais de 550\$ plus taxes pour les inscriptions seront puisés au poste Formation (02 61000 454). Le conseil autorise également le remboursement des frais de déplacement au poste Frais de déplacement (02 61000 310).

ADOPTÉE

ATTENDU qu'aucune personne n'était présente à la consultation publique tenue le 7 mars 2016 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville ;

SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal adopte sans modification le deuxième projet de règlement intitulé «Règlement numéro 330 modifiant le règlement de zonage numéro 124 afin d'ajouter des usages dans la zone 221a/C.».

ADOPTÉE

ATTENDU QUE l'article 7 de la *Loi sur les archives*, oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents ;

ATTENDU QUE l'article 13, de cette même loi, prévoit que sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d'un organisme public ;

ATTENDU QUE l'article 199 du Code Municipal, stipule que le secrétaire-trésorier ne peut se désister de la possession des archives de la municipalité qu'avec la permission du conseil, ou sur l'ordre d'un tribunal ;

À CES CAUSES, SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil approuve la liste de destruction des archives préparée par Michel Pépin, de HB archivistes, s.e.n.c. et datée du 15 février 2016 et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à la destruction de ces documents.

ADOPTÉE

CONSIDÉRANT que la municipalité procède à la division de son territoire en districts électoraux à tous les quatre ans.

CONSIDÉRANT que sa division actuelle en districts électoraux respecte les articles 9, 11 et 12 ou, selon le cas 12.0.1, de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2).

CONSIDÉRANT que la municipalité procède à une demande de reconduction de sa division avant le 15 mars de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale.

CONSIDÉRANT que sa demande de reconduction est accompagnée du document prévu à l'article 12.1 et que ce document indique également le nombre d'électeurs de chacun des districts électoraux en vigueur.

CONSIDÉRANT que la Commission de la représentation électorale transmettra à la municipalité une copie certifiée conforme de la décision qui confirme ou non que la municipalité remplit les conditions pour reconduire la même division.

À CES CAUSES, SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT

054-03-2016
Adoption du
deuxième projet
de règlement
330 modifiant le
règlement de
zonage 124

055-03-2016
Liste de
destruction des
archives

056-03-2016
Demande de
reconduction de
la division du
territoire
municipal en
districts
électoraux



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE la municipalité demande à la Commission de la représentation électorale de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises pour procéder à la reconduction de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux.

ADOPTÉE

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable offre la possibilité à chaque municipalité de la MRC, depuis février 2013, d'utiliser le service d'ingénierie pour des projets de développement ou de modernisation d'infrastructures d'eau et de voirie, incluant l'accompagnement en matière de gestion contractuelle, de surveillance de chantiers, de réalisation d'études et de plan et devis ;

ATTENDU QUE depuis ce temps, un technicien en génie civil a été embauché et que la MRC de L'Érable doit procéder à l'ajout des tarifs applicables dans l'entente de services techniques ;

EN CONSÉQUENCE SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE la municipalité de Lyster approuve l'entente modifiée présentée par la MRC de L'Érable ;

QUE le maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente relative à la fourniture de service technique par la MRC de L'Érable.

ADOPTÉE

Considérant l'indiscutable importance de ce palier décisionnel qu'est le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Bois-Francis, tous élus par la population ;

Considérant l'intérêt de défendre le principe même de la démocratie ;

Considérant les multiples partenariats noués avec les instances scolaires de notre région au bénéfice des élèves et de nos citoyens ;

Considérant depuis 10 ans que le taux de réussite des élèves progresse à la hausse tandis que le taux de décrochage évolue à la baisse, éléments de fierté pour notre région ;

Considérant que les élus scolaires sont les réels gardiens de ce principe d'équité dans la répartition des ressources permettant à tous les élèves d'obtenir les services dont ils ont besoin, quel que soit leur milieu d'appartenance ;

SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE la Municipalité de Lyster appuie dans son entièreté le Mémoire présenté par la Commission scolaire des Bois-Francis au Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, M. Sébastien Proulx, concernant le projet de loi no 86 modifiant l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires.

QUE la Municipalité de Lyster appuie également sans réserve cette volonté émise par le conseil des commissaires de maintenir des objectifs clairs et mobilisateurs en matière de réussite éducative afin que nos jeunes continuent d'avoir accès à des programmes de qualité et qu'ils continuent de se hisser vers la réussite.

ADOPTÉE

SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à faire un appel d'offres par invitation pour le nivelage.

057-03-2016
Modification à l'entente d'ingénierie avec la MRC de L'Érable

058-03-2016
Appui à la Commission scolaire des Bois-Francis

059-03-2016
Appel d'offres nivelage



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

QUE les spécifications concernant le nivelage seront décrites dans le devis préparé par la directrice générale.

QUE les soumissions seront reçues jusqu'au 24 mars prochain à 11 h, et seront ouvertes le même jour à 11h01.

ADOPTÉE

SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à faire un appel d'offres par invitation pour le nettoyage des fossés.

QUE les spécifications concernant le nettoyage de fossés seront décrites dans le devis préparé par la directrice générale.

QUE les soumissions seront reçues jusqu'au 24 mars prochain à 11 h, et seront ouvertes le même jour à 11 h 01.

ADOPTÉE

SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à faire un appel d'offres par invitation pour la fourniture, le transport et l'épandage de granulats concassés.

QUE les spécifications concernant la fourniture, le transport et l'épandage de granulats concassés seront décrites dans le devis préparé par la directrice générale.

QUE les soumissions seront reçues jusqu'au 24 mars prochain à 11 h, et seront ouvertes le même jour à 11 h 01.

ADOPTÉE

Afin de constituer une banque de prix de machineries lourdes et d'équipements avec opérateur pour les travaux non prévus ou qui n'exigent pas de demande de soumission et selon les besoins de la municipalité ;

SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à faire un appel de prix par invitation pour les machineries lourdes et équipements avec opérateur.

QUE les listes de prix seront reçues jusqu'au 24 mars prochain à 11 h.

ADOPTÉE

ATTENDU QUE la municipalité de Lyster a obtenu la confirmation d'une contribution financière dans le cadre du programme Réhabilitation du réseau routier local, volet Redressement des infrastructures routières locales pour le projet de «Resurfaçage mince sur la route Fournier» ;

ATTENDU QUE pour obtenir le versement de la contribution financière, la municipalité doit, entre autres, confirmer la fin du projet au Ministère des Transports du Québec ;

SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal confirme au Ministère des Transports du Québec la fin du projet «Resurfaçage mince sur la route Fournier».

ADOPTÉE

060-03-2016
Appel d'offres
nettoyage de
fossés

061-03-2016
Appel d'offres
granulats
concassés

062-03-2016
Demande de
prix machineries
lourdes

063-03-2016
Fin des travaux
sur la route
Fournier



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

064-03-2016

Autorisation à la MRC de L'Érable pour soumettre une demande au MDDELCC

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a été mandaté par la Municipalité de Lyster pour procéder à des travaux de stabilisation des berges sur le terrain du Centre des loisirs ;

ATTENDU QUE qu'une demande d'autorisation auprès Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) est nécessaire avant de débiter les travaux ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite, par la même occasion, demander l'autorisation d'installer des équipements récréatifs dans la zone inondable ;

SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise Anick Gagnon-Gagné, ingénieure de la MRC de L'Érable, à soumettre une demande d'autorisation au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) au nom de la Municipalité de Lyster ;

QUE la Municipalité de Lyster s'engage à soumettre au MDDELCC, lorsque les travaux seront complétés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation.

ADOPTÉE

065-03-2016

Participation à la Journée Normand-Maurice 2016-2017-2018

SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE la municipalité confirme sa participation à la Journée Normand-Maurice pour les trois prochaines années, soit le 22 octobre 2016, 21 octobre 2017 et 20 octobre 2018.

ADOPTÉE

066-03-2016

Approbation des états financiers 2014 de l'OMH de Lyster

SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal approuve les états financiers 2014 de l'OMH de Lyster vérifiés par la SHQ et indiquant un déficit à répartir pour la municipalité de 6 092\$.

ADOPTÉE

067-03-2016

Coûts des services du terrain de jeux pour la saison 2016

SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal approuve les coûts suivants pour l'inscription et le service de garde du Terrain de jeux pour la saison 2016, le tout incluant les frais pour les activités et sorties :

1^{er} enfant : 180\$

2^e enfant : 175\$

3^e enfant : 170\$

Service de garde : 5\$/jour (matin et/ou soir)

Club Ado : 200\$

ADOPTÉE

068-03-2016

Offre de services en ingénierie

ATTENDU que la municipalité veut faire des rénovations au Centre des loisirs ;

SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal mandate de gré à gré la firme Pluritech pour fournir une évaluation technique et des recommandations sur les systèmes de climatisation, ventilation, chauffage et l'éclairage au Centre des loisirs, le tout pour un coût de 5 400\$ plus taxes.

ADOPTÉE

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



069-03-2016
Appel d'offres
pour la tonte de
gazon

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à faire un appel d'offres par invitation pour tonte de gazon sur les terrains dont la municipalité a la charge, excepté le terrain du Centre des loisirs qui est effectué par l'employé de la municipalité.

QUE les spécifications pour chaque site seront décrites dans le devis préparé par la directrice générale.

QUE les soumissions seront reçues jusqu'au 24 mars prochain à 11 h, et seront ouvertes le même jour à 11 h 01.

ADOPTÉE

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.

Période de
questions

070-03-2016
Activités des
bénévoles

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise une dépense maximale de 900\$ dans le cadre de l'organisation de l'activité municipale pour les bénévoles. La somme sera puisée dans le compte Dons et commandites loisirs (02 70290 999). L'activité aura lieu le 23 avril 2016 à 18 h lors du souper de cabane et de la soirée organisée par le Chevaliers de Colomb.

ADOPTÉE

071-03-2016
Avril : mois de la
jonquille

CONSIDÉRANT QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

**EN CONSÉQUENCE, SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE

072-03-2016

SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

Souper bénéfique
ORAPÉ

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal accepte de participer au souper bénéfique donné par ORAPÉ comme partenaire avec le forfait «Table d'hôte» au coût de 100\$. La somme sera puisée au poste Dons-commandites diverses (02 19000 999).

ADOPTÉE

073-03-2016
Demande d'aide
financière de
l'Unité Domrémy

SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal accorde une aide financière de 100.00\$ à l'Unité Domrémy. La somme sera puisée au poste Dons-commandites diverses (02 19000 999).

ADOPTÉE

074-03-2016
Demande de
partenariat
équipe de
robotique de la
Polyvalente la
Samare

SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal accorde une contribution de 200.00\$ à l'équipe de robotique PLS 5618 de la Polyvalente la Samare. Cette dépense sera puisée au poste Dons-commandites diverses (02 19000 999).

ADOPTÉE

075-03-2016
Demande de
partenariat
soirée
«Hommage aux
bénévoles»
CABÉ

SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal accorde une contribution de 100.00\$ au Centre d'action bénévole de l'Érable pour la soirée «Hommage aux bénévoles». Cette dépense sera puisée au poste Dons-commandites diverses (02 19000 999).

ADOPTÉE

076-03-2016
Adoption du
procès-verbal
séance tenante

SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal adopte le présent procès-verbal séance tenante.

ADOPTÉE

077-03-2016
Levée de la
séance

SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE cette séance soit levée à 20 h 27.

ADOPTÉE

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

Sylvain Labrecque
Maire

Suzy Côté
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS
(Code Municipal, article 961)

Initiales du maire
.....
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



Je soussignée, Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance.

Donné ce 7^e jour de mars 2016.

Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière